

# Les pêcheurs s'engagent pour la protection de l'environnement

L'année 2011 a été riche en activités sur tous les plans. C'est le constat que les pêcheurs barbeziliens ont pu effectuer vendredi soir passé lors de l'assemblée générale de l'Aappma (Association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique) à laquelle, bien qu'invités, les différents élus ainsi que le président de la Fédération de pêche de la Charente n'étaient pas présents. Le rapport d'activités commenté par le président Jean-Michel Rigollaud donnait le ton: «Huit réunions de conseil d'administration, des démissions à répétition, une réunion pour la mise en place du pôle nature de Criteuil-la-Magdeleine, neuf pêches de sauvegarde, 750 kilos de poissons sauvés, des pêches d'inventaire, une gestion de conflit entre les pêcheurs et propriétaires, l'élaboration d'un panneau de communication concernant les bandes enherbées...» En 2011, 872 cartes ont été vendues, soit une baisse de 6,64% par rapport à 2010. Le bilan financier présente quant à lui un bénéfice de 2.099,47 euros. Parmi les invités, Laurent Paulhac, conseiller technique au Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique (Siah) du bassin du Né, a effectué un rapide historique du Siah puis en expliquant les missions de ce dernier a situé son rôle au sein de la structure: «*Ma force est de bien connaître le milieu et de le visualiser dans son intégralité. C'est dans la crise qu'il faut se réunir et trouver un*



Les pêcheurs ont mis l'accent sur la protection du milieu aquatique.

Photo CL

*consensus entre tous les acteurs de la chaîne de l'eau. La situation est catastrophique: le niveau de l'eau se situe un à deux mètres plus bas que celui enregistré il y a une trentaine d'années. L'eau n'est pas un bien inépuisable, il faut la préserver en quantité et en qualité.»* Des objectifs qui s'inscrivent dans la directive européenne cadre sur l'eau (DCE).

## Aménagements en vue

Les perspectives de l'Aappma barbezilienne pour 2012 correspondent également aux différentes missions de développement du loisir pêche et de protection du milieu aquatique. Le président a présenté le planning des empoissonnements et celui des différents aménagements: l'étang

de Piquedur à Bors-de-Baignes ou le sentier d'interprétation du pôle nature pour comprendre l'équilibre entre les différents écosystèmes. Deux autres sujets ont fait débat lors de l'assemblée générale: la validité des concours de pêche organisés par différentes associations et la réglementation de la pêche aux anguilles. La tenue d'un carnet de captures d'anguilles en eau douce (1) est désormais obligatoire. Les ressources halieutiques sont fragiles, les préserver correspond à une volonté de développement durable de la pêche.

Corinne GOUGUET

(1) Imprimé à télécharger sur le site internet [www.lepecheurbarbezilien.com](http://www.lepecheurbarbezilien.com) ou à retirer chez les dépositaires.